

Protocole d'accord entre

D'une part:

La COMMUNE RURALE DE HOMBORI représentée par son Maire
Dument mandaté

AMADOU MAIGA

Et d'autre part:

CC ONG AIDE AU DÉVELOPPEMENT – SANT SADURNI D'ANOIA

SANT ANTONI, 45

08770 – SANT SADURNI D'ANOIA (BARCELONA)

TEL.: 93.891.02.59 / FAX: 93.891.02.59

E MAIL: rafaelccong @ yahoo.es

Inscrite au Registre de ONGD de l'Agence Espagnole de Coopération Internationale
sous le numéro

222833000021530.

Inscrite au Registre de ONGD de la Generalitat de Catalunya, Secretaria Exterior
sous le numéro 62

Inscrite au Registre d'Associations de la Generalitat de Catalogne sous le numéro
25112.

Membre Fondateur de l'Agrupament de ONG de Catalunya, España, Europa

N.I.F.:G-62669130

Page Web.: www.ccong.org

E mail: rafaelccong@yahoo.es

REPRÉSENTÉE PAR M. RAFAEL JARIOD FRANCO, PRÉSIDENT dument
mandaté

Protocole qui se réalisera sous une forme totalement volontaire, altruiste, gratuite et
qui respectera et feront honneur aux lois du Mali et à celles de la Commune de
Hombori, **continuation et proroga de le protocol signe le 14/Aout/2003.**

Les travaux à réaliser comprennent ce qui suit:

. Construction et developement de campements, base d'excursions dans les
montagnes et qui facilite le développement sportif et touristique de la zone.

.Construction de chemins de montagne pour faire un barrage à Garmi.

.Construction de barrages.

.Et, postérieurement, au fur et à mesure de la réalisation des projets antérieurs
réalisés, des travaux pour:



Améliorer l'Agriculture.

Améliorer l'Élevage.

Reboiser des zones agricoles.

Pourvoir de moyens mécaniques mobiles pour le transport de marchandises et de personnes.

Améliorer la Santé.

Alphabétiser la population.

Favoriser les industries artisanales.

Instruire les personnes pour qu'elles enseignent aux visiteurs –moyennant paiement d'une cotisation- la cuisine, le chant, la danse, les travaux manuels.

Améliorer l'habitat.

Possibilités de fabrication et d'utilisation de cuisines solaires.

Construction et entretien d'une banque de céréales et d'un moulin.

Campagne pour que les personnes qui en ont besoin portent des lunettes.

Création d'un dictionnaire qui facilite le contact avec les personnes de l'extérieur.

Développer des projets de micro-crédits pour des femmes capables de mettre en route des commerces.

Aide à des équipes de football de Garmi et Daari et Hombori en général.

Promouvoir des activités culturelles entre Espagne et Hombori qui permettent d'arriver à une fraternisation entre les deux communes.

Ouverture d'une Caisse d'Épargne à Hombori. Et tous autres projets de coopération qui puissent surgir.

CC ONG AIDE AU DÉVELOPPEMENT (Entité qui a commencé sa collaboration avec la commune de Hombori en 2001) ET LES REPRÉSENTANTS DES VILLAGES DE GARMİ ET DAARI, ET DU CAMPMENT DE LA MAIN DE FATİMA, SOUS LA JURİDİCİON DU CONSEİL MUNICIPAL DE HOMBORI ET DES AUTORİTÉS CORRESPONDANTES, SE METTENT D'ACCORD POUR COLLABORER DANS TOUS LES TERMES EXPOSÉS ANTÉRIEUREMENT, DE LA FACON SUIVANTE:

- 1- Toutes les actions s'organiseront à l'intérieur d'un projet. Chaque projet sera sujet à une étude qui sera fondée sur la requête des parties demdaneuses-bénéficiaires, dans le cas présent les communes de Garmi et Daari. Les projets



C.C. ONG

AJUDA AL DESENVOLUPAMENT

C/SANCTI TOMI, 45

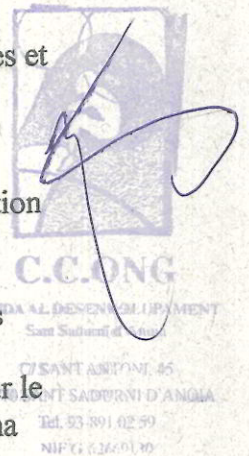
08770 SANT SERNI D'ANGLA

Tel. 93.971.02.59.

2000/10

devront détailler les points de travail à réaliser et leurs propres coûts, ainsi que les permis nécessaires de la part des autorités correspondantes.

- 2- La sollicitude, rédigée en français, sera remise par l'ONG AIDE AU DÉVELOPPEMENT sans être remplie et elle sera complétée par les demandeurs-bénéficiaires, citoyens de Garmi et Daari, commune de Hombari, qui devra présenter la sollicitude en accord avec ses intérêts et priorités.
- 3- La sollicitude sera recueillie par l'ONG AIDE AU DÉVELOPPEMENT et transmise aux organismes correspondants espagnols pour obtenir le financement sollicité.
- 4- La commune de Hombari devront pouvoir financer 10 % du projet qu'ils sollicitent; ce pourcentage sera soit un apport économique, soit un apport laboral ou apport mixte, puisqu'ils peuvent fournir la main d'oeuvre pour la réalisation des travaux.
- 5- L'ONG AIDE AU DÉVELOPPEMENT recueillera le financement en Espagne et le destinera au projet -d'abord sollicité par les communes- qui a été approuvé; ces dites communes devront rendre compte des travaux réalisés aux inspecteurs qui viendront d'Espagne pour suivre la bonne marche des travaux.
- 6- Puisqu'il s'agit de travaux de développement rural, dans la commune de Hombari, nous serons sujets à la juridiction correspondante de la dite commune et à ses lois dûment approuvées.
- 7- Pour chaque projet qui se réalisera, il faudra réunir des principes fermes de soutien et d'entretien du milieu environnant, tenant en compte le respect de la faune et de la flore des environs de Hombari et, tout spécialement, de ceux de la Main de Fatima et des villages de Garmi et Daari.
- 8- Les projets seront toujours en accord avec les réalités humaines, culturelles et religieuses de la Commune de Hombari, en respectant profondément les personnes qui habitent la zone ainsi que leurs coutumes.
- 9- Tous les projets auront comme objectif principal l'amélioration de la situation humaine, culturelle, sportive et économique de la Zone de Hombari.
- 10- L'ONG AIDE AU DÉVELOPPEMENT et ses membres ne devront jamais obtenir d'avantages économiques de par sa relation avec la Commune de Hombari et de tout son travail Protocolaire d'Accord de Coopération pour le développement intégral de la population environnante de la Main de Fatima (Garmi et Daari) dans la Commune de Hombari.
- 11- L'ONG déclare être à la disposition des autorités de la Commune de Hombari, suivant les normes de droit qui régissent ce genre d'activités de coopération.



12-Les Autorités de la Commune de Hombori faciliteront le travail des membres de l'ONG, en accélérant et assouplissant les démarches correspondantes afin de mener à bien les travaux.

13-Cet accord est signé pour trois ans, jusqu'en août 2009, et peut être prorogé ou modifié à la demande des parties.

Signé à Hombori le 10 Août 2009 (a Aout 2012)



C.C. ONG

AJUDA AL DESENOEUPAMENT
Sant Sadurn d'Anoia

C/ SANT ANTONI, 45
08770 SANT SADURNI D'ANOIA
Tel. 93-891 02 59
NIF G-62669130